

Article 1 : Objectif

L'objet de la présente convention est la création d'un Refuge LPO collectivité sous convention Qualité sur le site de :

**« Parc Maurice Thorez »
COMMUNE D'ECHIROLLES**

1.1 - Dénomination du terrain :

Le Parc Maurice Thorez est la propriété de la commune d'Echirolles.
Surface totale de 6.231 ha, définit ci-après au cadastre : AE18- AE71

1.2 - Durée de la convention :

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date de sa signature par l'ensemble des parties concernées aux présentes. En fonction de l'évolution du projet, les partenaires choisiront de la renouveler ou non. Ce renouvellement s'effectuera par le biais d'une nouvelle convention.

L'adoption du cahier des charges par la commune d'Echirolles et l'Association des Habitants des Granges a une valeur d'engagement auprès de la Ligue pour la Protection des Oiseaux au titre de la Convention Qualité des "Refuges LPO collectivité". Il sera rédigé en collaboration avec les services techniques en charge de l'entretien des espaces verts de la commune et l'Association des Habitants des Granges. Les trois parties s'accordent sur ces termes et l'intègrent à travers cette convention.

Article 2 : Engagements de la commune

La commune d'Echirolles s'engage, pour la durée de la convention, à :

2.1 - Charte des Refuges Mon établissement est un Refuge LPO

- Mettre en place une démarche de progrès sur le refuge visant le respect de la Charte des « Refuges LPO » dans son intégralité avant la fin de la durée de la convention.
- Informer la LPO lorsque la commune rencontre des difficultés pour respecter la Charte et appliquer ses recommandations.

2.2 - Désignation d'un référent Refuge LPO

- Désigner Daniel BESSIRON (Adjoint au Maire d'Echirolles Développement Durable, Transition énergétique, Eau, Énergies, Déplacements, Ondes électromagnétiques) et Laetitia RABIH (Adjointe au Maire Qualité du Patrimoine et des Espaces Publics, Travaux, Commande Publique et ERP) en tant qu'élus référents sur le projet du refuge LPO.
- Désigner le responsable espaces verts secteur Les Granges) comme référent technique du refuge LPO. Il a pour mission de veiller au respect de la Charte sur le site et d'assurer le suivi et la réalisation technique du cahier des charges proposé pour la gestion du « Refuge LPO ».
- Désigner le coordinateur des espaces verts en tant qu'interlocuteur des espaces verts référent sur le projet du refuge LPO.